



Avenant à la Convention de Soutien à l'Association Scola Corsa FEDERAZIONE

Entre :

La Ville de Bastia, représentée par M. le Maire, Pierre SAVELLI, habilité à cet effet par délibération n°2020-JUILLET-01-35, du conseil municipal en date du 15 juillet 2020 d'une part,

Et :

L'association Scola Corsa FEDERAZIONE, représentée par son Président, M. JOSEPH TURCHINI, d'autre part,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1611-4
- La délibération du Conseil Municipal de Bastia en date du 26 septembre 2024 et du 17 juillet 2025
- La convention en date du 4 septembre 2024

Scola Corsa FEDERAZIONE est une association visant à promouvoir la diffusion, l'apprentissage et le développement de la langue corse par sa pratique immersive dans tous les champs d'activités : culture, éducation, développement économique, cohésion sociale, développement durable, NTIC, jeunesse et sports etc. Scola Corsa FEDERAZIONE est une association à but non lucratif, laïque, gratuite et apolitique qui répond à la politique linguistique et culturelle menée par la Ville de Bastia.

Article 1 : Objet de la convention

L'article 3 de la convention est modifié comme suit :

Montant de la subvention :

La Ville de Bastia s'engage à verser à l'association Scola Corsa FEDERAZIONE une subvention annuelle de 65 300 € pour le développement de projets de promotion de la langue et de la culture corses portés par l'association Scola Corsa FEDERAZIONE.

Modalités de versement :

- Premier acompte de 50 % du montant annuel à la signature de la convention, soit 32 650 €.

- Un second versement de 30 % sur présentation d'un bilan intermédiaire accompagné d'une lettre de demande de versement du second acompte.
- Le solde (20 %) sera versé sur présentation d'un compte-rendu financier définitif de l'opération.

Article 2 :

Le reste de la convention demeure sans changement

Fait à Bastia, le

En double exemplaire,

Pour la Ville de Bastia

M. Pierre SAVELLI, Maire de Bastia

Pour l'association Scola Corsa FEDERAZIONE

M. Joseph Turchini